Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190605-280519-5-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 28 mai 2019

PUBLIE LE : 5 juin 2019

Délibération n°280519-5 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 MAI 2019

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***8***
Délégués comptant pour le vote	:	***5 pour le compte administratif 2018*** ***5 pour l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande*** ***6 pour les autres délibérations***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190605-280519-5-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

SI MONTE CRISTO / CS- 280519-5

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2017 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat intercommunal du Château Monte-Cristo ;

VU le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 pour le budget du Syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2019 approuvé par délibération n°280319-3 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif, à savoir :

1/SECTION D'INVESTISSEMENT :

▪ Dépenses	►	284 217,32 €
▪ Recettes	►	258 288,76 €
▪ Résultat : déficit	►	- 25 928,56 €
▪ Restes à réaliser : dépenses	►	49 855,03 €
▪ Restes à réaliser : recettes	►	- €
▪ **Résultat compte tenu des restes à réaliser**	►	**- 75 783,59 €**

2/SECTION DE FONCTIONNEMENT :

▪ Dépenses	►	466 824,66 €
▪ Recettes	►	846 594,91 €
▪ Résultat : excédent	►	379 770,25 €
▪ **Résultat après affectation à l'article 1068 : excédent**	►	**303 986,66 €**

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20190605-280519-5-DE
Date de télétransmission : 05/06/2019
Date de réception préfecture : 05/06/2019

ADOPTE l'affectation des résultats comptables 2018 comme suit :

- Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 25 928,56 € et inscription à l'article 1068 d'une somme de 75 783,59 € ;
- Report à la section de fonctionnement à l'article 002 d'un excédent de 303 986,66 €.

Fait à Marly-le-Roi, le 4/06/19

Transmis en préfecture et affiché le 5/06/19

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT

Président du Syndicat Intercommunal